

**LOI N°2010- 41 DU 22 OCTOBRE 2010**

portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 16 juillet 2009 entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement partiel du projet de route Kandi-Ségbana-Frontière du Nigéria au Bénin.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté, en sa séance du 15 octobre 2010,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de quatre millions (4 000 000) de Dinars koweïtiens soit six milliards quatre cent quatre vingt millions (6 480 000 000) de FCFA environ, signé le 16 juillet 2009 à Cotonou entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement partiel du projet de route Kandi-Ségbana-Frontière du Nigéria au Bénin.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2010,

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA.-

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, Chargé des Transports  
Terrestres, des Transports Aériens et des  
Travaux Publics,



Nicaise Kotchami FAGNON.-

**AMPLIATIONS:** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MDCTTTATP/PR 4 MEF 4 AUTRES  
MINISTERES 27 SGG 4 SMTP 2 DGAE-DGCPE 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC- 3 GCONB-  
DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1/1